

*Compte rendu 2018
du Secrétariat du Grand Conseil*

—
Mai 2019

Art. 36 al. 3 LGC:

Le Secrétariat remet au Bureau un compte rendu de son activité pour l'année écoulée et lui soumet ses objectifs et priorités pour l'année suivante.



**GRAND CONSEIL
GROSSE RAT**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



GRAND CONSEIL
GROSSER RAT

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Compte rendu 2018 du Secrétariat du Grand Conseil

Séance du Bureau, 10 mai 2019

Art. 36 al. 3 LGC

Le Secrétariat remet au Bureau un compte rendu de son activité pour l'année écoulée et lui soumet ses objectifs et priorités pour l'année suivante.

Sommaire

1. Personnel
2. Budget
3. Sessions
4. Bureau
5. Commissions
6. Bulletins du Grand Conseil
7. Instruments parlementaires
8. Motions populaires
9. Elections
10. Affaires courantes
11. Relations avec le Conseil d'Etat
12. Relations avec les médias
13. L'Inf et registre des intérêts
14. Gestion électronique des documents
15. Relations extérieures
16. Contrôle de gestion interparlementaire
17. Consultations interparlementaires
18. Manifestations
19. Objectifs 2019

1. Personnel

Total: 8.4 EPT

Personnel fixe: 7.1 EPT

1 secrétaire générale	1	EPT
1 secrétaire général adjoint	1	EPT
2 secrétaires parlementaires	1.9	EPT
2 assistantes de direction	1.5	EPT
1 collaborateur administratif supérieur	1	EPT
1 huissière	0.7	EPT

Le Secrétariat du Grand Conseil a enregistré deux départs : celui de Mme Anne-Marie Jaton, responsable Web, à fin août 2018, et celui de Mme Sylvie Barras, assistante de direction, à fin décembre 2018. Qu'elles soient ici toutes deux chaleureusement remerciées pour leur engagement. Il sied de relever qu'à la suite de la démission de Mme Jaton, M. Christophe Dupasquier informaticien, engagé au départ à un taux de 60 %, a repris les 40 % laissés par cette dernière. Par ailleurs, Mme Barras a été remplacée par Mme Magaly Bossy Galley, qui travaille à 70 %. Il y a lieu également de rappeler que, conformément à la convention du 6 juin 2008 relative aux prestations de la Chancellerie d'Etat en faveur du SGC, une partie des prestations est réalisée par du personnel de la Chancellerie.

Personnel complémentaire, auxiliaire et temporaire : 1.3

Secteur informatique	0.5	EPT	Auxiliaire	
Secteur traduction	0.3	EPT		
Secteur comptabilité	0.2	EPT	Retranscriptrices et opératrice de régie	0.3 EPT

2. Budget

Total: 3'872'370 francs

- > Le Secrétariat gère un budget total de 3'872'370 francs, qui englobe les dépenses liées aux activités du Grand Conseil et de son Secrétariat.
- > Le montant de 28'180.85 francs a été nécessaire pour la retranscription des débats et le fonctionnement des micros, soit environ 3'522.60 francs par session.
- > Le coût de la traduction simultanée s'élève à 68'262.15 francs pour 28 séances du Grand Conseil, soit environ 2'437.95 francs par séance.

3. Sessions

28 séances du Grand Conseil

Le Secrétariat du Grand Conseil effectue les travaux de préparation, d'organisation, de gestion et de suivi des séances du Parlement cantonal.

En 2018, il a organisé 8 sessions, soit 28 séances du Grand Conseil.

Il a notamment assuré les travaux en vue de l'examen ou du traitement par le Grand Conseil de :

- > 18 projets de lois
- > 21 projets de décrets
- > 30 rapports (dont les rapports et comptes divers d'établissements)
- > 26 motions, 8 postulats, 8 mandats, 3 résolutions, 0 initiative parlementaire, 5 requêtes
- > 2 recours en grâce
- > des comptes et du budget de l'Etat

4. Bureau



16 séances – 127 pages de procès-verbaux

Le Secrétariat du Grand Conseil convoque et organise les séances du Bureau du Grand Conseil. Il transmet les objets à examiner par le Bureau et établit les procès-verbaux des séances. Il organise les activités du Bureau, prépare et donne suite à ses travaux.

5. Commissions

144 séances *

- > Le Secrétariat du Grand Conseil prépare, organise, appuie les travaux et assure le suivi des séances des commissions parlementaires, y compris, depuis avril 2016, celles de la Commission des naturalisations.
- > Il organise la nomination des commissions, gère l'agenda de leurs séances et planifie la transmission des messages et d'autres documents.
- > Il établit les procès-verbaux des séances de commissions parlementaires ainsi que les annexes contenant leurs propositions finales (projet bis).

*Commissions interparlementaires non comprises

6. Bulletins du Grand Conseil (BGC)

Coût moyen par BGC: 12'508 francs

- > Le Secrétariat a également pour tâche de retranscrire les débats des sessions du Grand Conseil.
- > Les trois secrétaires parlementaires ont effectué les travaux de relecture et de correction de la retranscription. Ils assurent la publication des BGC.

	<u>Fr.</u>
Impression (févr. 2018 – déc. 2018)	71'885.65
<u>Retranscription</u>	<u>28'180.85</u>
Total (8 BGC)*	100'066.50

- > Nombre de pages du bulletin (sans les messages) : 1638 pages
- > Nombre d'heures de saisie des retranscriptrices et de la régie micros :
583.50 + 101.60 = 685.10, soit 0.3 EPT

* frais d'impression + paiement de la retranscription. La part de travail des secrétaires parlementaires n'est pas prise en compte.

7. Instruments parlementaires

—

Déposés :

29 motions – 14 postulats – 9 mandats – 0 initiative parlementaire – 3 résolutions – 3 requêtes

Le Secrétariat du Grand Conseil se charge de la réception, de l'enregistrement, du contrôle et des corrections des instruments parlementaires ainsi que de leur transmission au Conseil d'Etat, à l'exception des questions.

8. Motions populaires

Aucune motion populaire déposée en 2018

- > Le Secrétariat du Grand Conseil réceptionne les listes de signatures et les transmet aux communes de domicile des signataires dans un délai de 20 jours.
- > Après authentification des signatures et retour des listes, le Secrétariat transmet la motion populaire au Conseil d'Etat, afin qu'il y réponde.
- > A chaque étape importante, le SGC informe le comité des motionnaires.

9. Elections

39 élections judiciaires

13 élections ordinaires

- > Le Secrétariat du Grand Conseil prépare les élections auxquelles le Parlement doit procéder et leur donne la suite qu'il convient.
- > Il prépare notamment les préavis établis par la Commission de justice en vue des élections judiciaires et les documents utiles pour les députés, les scrutateurs et la présidence.
- > Au terme de chaque session, il informe les médias par communiqué de presse, les personnes élues et non élues ainsi que les instances concernées.

10. Affaires courantes

- > Le Secrétariat gère l'ensemble de la correspondance interne et externe. Il répond aux demandes téléphoniques et électroniques de l'administration et des tiers privés.
- > Il prépare les documents d'information utiles pour ses interlocuteurs (députés, Bureau, Conseil d'Etat, administration, presse).
- > Il recense les présences et absences des députés aux séances du Plenum, des commissions, du Bureau ou d'autres délégations et effectue, quatre fois par an, le versement de leurs indemnités.
- > Le Secrétariat tient à jour les nombreux registres relatifs au Grand Conseil et à ses activités et les archive régulièrement.
- > Il gère le système d'information du Parlement (Parlinfo).

11. Relations avec le Conseil d'Etat

- > Le Secrétariat du Grand Conseil assure les relations avec le Conseil d'Etat. Ce dernier lui communique chaque semaine les objets qu'il a adoptés. Le Secrétariat tient à jour les registres utiles.
- > Après chaque session, il communique au Gouvernement les résultats des débats du Parlement.
- > Par des contacts réguliers avec la Chancellerie d'Etat, il transmet et reçoit les informations utiles à une collaboration efficace.
- > Le 9 octobre 2018, le Bureau a eu une entrevue avec une délégation du Conseil d'Etat pour discuter d'un certain nombre de points. Il a été demandé de pérenniser ces échanges dans un but constructif.

12. Relations avec les médias

- > Le Secrétariat du Grand Conseil entretient également des contacts avec les médias accrédités. Il leur envoie les documents liés aux sessions et les informe, par le biais de communiqués de presse réguliers, des activités du Grand Conseil (résultat des élections, etc.) ou de son Bureau (réception de délégation, etc.). Il invite également les journalistes accrédités à prendre part à la sortie officielle du Grand Conseil.
- > Lors des sessions parlementaires, les amendements, résultats des votes et résultats des élections sont à la disposition des médias. Le site Internet du Grand Conseil est aussi un outil performant pour la transmission des informations utiles.
- > Le Secrétariat répond aussi régulièrement à leurs demandes ou questions en dehors des sessions (par courriel ou par téléphone).
- > En 2018, le président et la secrétaire générale du Grand Conseil ont rencontré les médias à deux reprises, en janvier et en octobre.

13. L'inf et registre des intérêts

Conformément aux dispositions de la loi sur l'information, le registre des intérêts des députés a été rendu public le 1^{er} janvier 2012.

Publié sur le site «Parlinfo», le registre des intérêts est mis à jour régulièrement par le Secrétariat du Grand Conseil.

A noter que le contenu du registre des intérêts de chaque député relève de sa seule responsabilité. Le SGC n'est en aucun cas garant de l'exactitude des données fournies.

14. Gestion électronique des documents

- > Un serveur Extranet (Oodrive) permet depuis janvier 2016 d'organiser toutes les séances du Bureau du Grand Conseil de manière numérique.
- > Depuis septembre 2016, pour les sessions du Grand Conseil, un fichier contenant tous les documents de séances avec une table des matières est disponible sur le site «Parlinfo».
- > Un outil supplémentaire pour la visualisation des comptes et du budget de l'Etat a été mis en place par le SGC en collaboration avec l'AFin.

15. Relations extérieures

- > Le Secrétariat du Grand Conseil a collaboré avec le secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination BIC, notamment pour ce qui est du suivi des conventions intercantionales en cours de négociation/ratification.
- > Le SGC continue d'assumer le secrétariat de la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP). A ce titre, il a co-organisé l'assemblée annuelle de cette association et organisé trois séances de comité.

16. Contrôle de gestion interparlementaire

- > En vertu de la Convention sur la participation des parlements (CoParl), le Grand Conseil est représenté auprès de cinq commissions interparlementaires de contrôle (CIP). Celles-ci vérifient respectivement la mise en œuvre de la Convention scolaire romande (CIP CSR), la détention pénale des adultes et des mineurs (CIP «détention pénale»), le Gymnase intercantonal de la Broye (CIP GYB), l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CIP HES-SO).
- > En 2018, le SGC a assumé la responsabilité du secrétariat de la CIP «détention pénale» et de la CIP GYB. Il a organisé pour ces deux organes quatre séances plénières.
- > Le SGC organise les séances de préparation des délégations fribourgeoises auprès de certaines de ces commissions interparlementaires. En 2018, la délégation fribourgeoise auprès de la CIP CSR a siégé une fois. Par ailleurs celle auprès de la CIP HES-SO s'est réunie quatre fois.

17. Consultations interparlementaires

- > Toujours en vertu de la CoParl, le Grand Conseil est régulièrement appelé à participer aux travaux de commissions interparlementaires chargées d'examiner des projets de conventions intercantionales (CIP de consultation).
- > Aucune CIP de consultation n'a siégé en 2018.

18. Manifestations

En 2018, le Secrétariat du Grand Conseil a organisé entre autres :

- > la sortie d'hiver du Grand Conseil, au Lac Noir et du repas, à l'Hostellerie am Schwarzsee;
- > la réception du Bureau du Grand Conseil de Schaffhouse;
- > la participation de l'équipe de football du Grand Conseil à 4 matchs, plus le tournoi interparlementaire;
- > la visite de la salle du Grand Conseil par différents groupes et classes du canton;
- > la sortie des anciens Présidents à Berne;

Le Secrétariat continue à mettre la salle du Grand Conseil à disposition du Conseil général, de l'Agglomération et de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, mais pas au-delà de décembre 2019, en raison des futurs travaux de rénovation de l'Hôtel cantonal.

19. Objectifs 2019

En 2019, le SGC se chargera notamment:

- > de l'amélioration du site «Parlinfo» ;
- > de la scission de l'informatique d'avec la Chancellerie (autonomie du SGC);
- > de l'optimisation du fonctionnement du «Parlement sans papier»;
- > de la poursuite de l'amélioration de la visibilité du Grand Conseil en tant que première autorité du canton ;
- > de l'organisation du déménagement provisoire du Parlement et de la tenue des sessions durant les années 2020 et 2021 dans le bâtiment de la Police cantonale, à Granges-Paccot (MAD3).